



CABINET ROUX

AUDIT DE TAXES LES TAXES ENVIRONNEMENTALES

Applicables sur les consommations énergétiques (électricité, gaz, pétrole), les taxes sur les consommations d'énergies (CSPE/TICFE, TICGN ET TICPE) relèvent du contrôle des douanes.

Notre mission :

Nous vous proposons de valider le calcul des taxes en question dans le cadre des nouvelles dispositions :

- ◆ Validation des consommations retenues pour l'imposition,
- ◆ Validation de l'activité pratiquée,
- ◆ Etude des possibilités de mise en place d'un régime de faveur, d'abattement ou d'exonération,
- ◆ Création d'un tableur de reconstitution de la taxe issue des diligences menées,
- ◆ Suivi des demandes auprès des douanes jusqu'à validation des économies.

